



Informations générales

Groupe réduit

Le nombre d'étudiants est limité à 15, tous statuts confondus.

Gratuité

La section de technicien supérieur Professions Immobilières est une filière publique et gratuite.

Bourses

La bourse d'enseignement supérieur peut être accordée. La demande est à présenter dans le courant du 2ème trimestre de l'année scolaire qui précède l'entrée en S.T.S.

Restauration

Les repas de midi peuvent être pris au service restauration du lycée Tom Morel

Logement

Plusieurs résidences universitaires permettent le logement des étudiants (demande à faire auprès du CROUS de Grenoble www.crous-grenoble.fr). Pour le secteur privé le site www.logement-etudiant-annecy.fr met en relation les étudiants et les bailleurs.

*Plus d'informations sur notre site
tommorrel.ent.auvergnerhonealpes.fr*



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

LYCÉE DES MÉTIERS TOM MOREL
ANNECY - Académie de Grenoble



B.T.S. Professions Immobilières

*Sous statut scolaire
Apprentissage possible en 2ème année*

Contact

Françoise MAURIS-GRAUX

Directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques

Tel : 04.50.52.12.90 Mail : ctx.0741164n@ac-grenoble.fr

Lycée des métiers Tom Morel

BP 26, 1A Avenue du Capitaine Anjot, Cran-Gevrier
74960 ANNECY

Définition des missions

Le titulaire du BTS «professions immobilières» exerce ses missions dans trois pôles principaux d'activités: les activités de location de biens immobiliers, de gestion de copropriétés et de vente immobilière.

Pour les **activités de location**, le titulaire du BTS est en responsabilité d'un portefeuille de biens, pour lequel il conseille et accompagne les propriétaires bailleurs ainsi que les locataires, il assure la mise en location et/ou la gestion locative.

Pour les **activités de gestion de copropriété**, il est en autonomie pour la gestion courante d'un portefeuille de copropriétés.

Pour les **activités de vente**, il met en relation vendeurs et acquéreurs de biens immobiliers : il constitue un portefeuille de biens et de prospects, il conseille le vendeur et l'acquéreur dans leurs stratégies patrimoniales respectives, il accompagne le vendeur et l'acquéreur jusqu'à la conclusion de l'acte définitif.

Compétences attendues

- * S'intéresser au secteur de l'immobilier
- * Disposer de compétences relationnelles propres aux métiers des services et de la relation client
- * Disposer de compétences en matière de communication écrite et orale
- * Disposer de compétences d'analyse et d'évaluation de biens
- * Être capable de s'engager dans un travail collaboratif et de travailler en équipe
- * Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie

Conditions d'admission

Le BTS Professions Immobilières est accessible à tout titulaire d'un baccalauréat Technologique, Professionnel (AGOrA, Métiers du commerce et de la vente options A & B, Métiers de l'Accueil) ou Général.

Les démarches d'inscription s'effectuent via la plateforme PARCOURSUP.

Les critères d'admission sont principalement la motivation, l'attitude face aux études et la connaissance du secteur (stages, immersions, rencontres avec des professionnels ...).

Contenu de la formation

- * Environnement juridique et économique des activités immobilières
- * Administration des copropriétés et de l'habitat social
- * Conduite du projet immobilier du client en vente et/ou location
- * Construction d'une professionnalité immobilière
- * Conseil en gestion du bâti dans le contexte de changement climatique
- * Culture générale et expression
- * Communication orale et écrite en anglais

Stage en entreprise de 14 semaines, réparties sur l'ensemble de la formation pour les étudiants sous statuts scolaires. La deuxième année peut être effectuée par la voie de l'apprentissage.

Débouchés

Le commerce immobilier est un secteur très porteur dans notre Région, et le BTS Professions immobilières permet une insertion directe dans la vie active comme : négociateur immobilier, gestionnaire de biens locatifs, gestionnaire de copropriété, comptable de copropriété, etc.

Le tout exercé au sein d'agences immobilières, mais aussi d'organismes HLM, de cabinets d'administrateurs de biens, d'offices notariaux ou d'entreprises de construction et de promotion du parc immobilier.

Poursuite d'études

La finalité du BTS Professions immobilières est l'insertion professionnelle. Cependant avec un bon dossier ou une mention à l'examen, il est possible de poursuivre en licence professionnelle du domaine immobilier ou en école spécialisée.

Exemples de licence pro possibles :

- Mention activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier
- Mention métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens ou transaction ou commercialisation de biens immobiliers